

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Luc Fortin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4500d10ae9ac9c0c3613afd1>

Date d'obtention : 2023-11-21 19:58:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un sujet grave avec des effets importants sur les victimes.

Il faut suivre les étapes de la trousse.

En fonction des événements, nous procéderons selon l'aide mémoire inclus dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

S'assurer que tous les cas seront traités uniformément. Fonctionner méthodiquement

Il faut s'adapter par exemple si c'est un cas malveillant ou impulsif. Implication des policiers automatique lorsque c'est malveillant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de l'anonymat des jeunes impliqués

M'assurer que personnes ne consulte les images ou vidéos